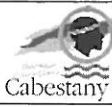


République Française Département des Pyrénées- Orientales		 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY
Date de la convocation : 19/10/2017 Date d'affichage de la convocation : 20/10/2017			
Nombre de membres :			SEANCE DU 26 OCTOBRE 2017
Afférents au Conseil municipal :	29		
En exercice :	29		
Ayant pris part à la délibération :	28		
Pour :	28		
Contre :	0		
Abstention :	0		
L'an deux mille dix-sept et le jeudi vingt-six octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.			
Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERRE, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josette CRESTA, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS, Colette APPERT, Philippe GLEIZES		
Ont donné procuration	Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Anne-Marie DELON à Vanessa PAYA, Stéphane QUINTIN à Elisabeth RIVAS, Karine TARTAS à Edith PUGNET, Richard BRAU à Josette CRESTA, Lydie ROGER à Colette APPERT, Nadia FERHANI à Philippe GLEIZES.		
Absents excusés	Sébastien POUILLY, Yvette MESTRE, Anne-Marie DELON, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Lydie ROGER, Nadia FERHANI.		
Secrétaire de séance	Alain TROTEL		

AFFAIRE N°01: SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE
Election d'un(e) adjoint(e) en remplacement de Monsieur Sébastien POUILLY démissionnaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Sébastien POUILLY pour des raisons personnelles, souhaite se dessaisir de ses fonctions d'adjointe au Maire tout en restant membre du Conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2121-1, 2122-10 et L 2122-14 ;

Vu la délibération du 28 mars 2014 relative à l'élection des adjoints au Maire ;

Vu l'arrêté municipal du 12 mai 2014 donnant délégation de fonction du Maire à Monsieur Sébastien POUILLY, 4^{ème} adjointe, délégué pour la gestion de toutes les affaires et dossiers relevant du domaine des finances.

Considérant que Monsieur Sébastien POUILLY a fait part à Monsieur le Préfet par lettre du 09 octobre 2017, de sa décision de démissionner de ses fonctions d'Adjoint au Maire tout en conservant son mandat de Conseiller municipal ;

Vu que Monsieur le Préfet a accepté la démission de Monsieur Sébastien POUILLY par lettre du 16 octobre 2017 ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que suite à la démission de Monsieur Sébastien POUILLY, 4^{ème} adjoint au Maire, de nommer un nouvel adjoint en remplacement et de définir quel rang il occupera.

Il rappelle que le Conseil municipal peut en effet décider de nommer le nouvel adjoint à la suite des adjoints en fonction ou de nommer le nouvel adjoint au même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **DECIDE** de nommer un nouveau adjoint au poste de 4^{ème} adjoint au Maire actuellement vacant ;

2°) **PROCEDE** à la désignation du 4^{ème} adjoint au maire à scrutin secret :

Monsieur le Maire demande qui se porte candidat ;

Madame Michèle CAIL COMS se porte candidate ;

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants :	28
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	28
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Nombre de suffrage exprimés :	28

Madame Michèle CAIL COMS a obtenu 28 (vingt-huit) voix.

3°) **DIT** que Madame Michèle CAIL COMS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée 4^{ème} Adjointe au Maire et prend rang dans la liste des adjoints à compter de ce jour.

4°) **DIT** que le tableau des Maires adjoints est donc modifié comme suit :

Tableau du 28 septembre 2017	Tableau du 26 octobre 2017
1 ^{er} adjoint : RIVAS Elisabeth	1 ^{er} adjoint : RIVAS Elisabeth
2 ^{ème} adjoint : FIGUE Antoine	2 ^{ème} adjoint : FIGUE Antoine
3 ^{ème} adjoint : PUGNET Edith	3 ^{ème} adjoint : PUGNET Edith
4 ^{ème} adjoint : POUILLY Sébastien	4 ^{ème} adjoint : CAIL COMS Michèle
5 ^{ème} adjoint : PAYA Vanessa	5 ^{ème} adjoint : PAYA Vanessa
6 ^{ème} adjoint : JACQUET Alain	6 ^{ème} adjoint : JACQUET Alain
7 ^{ème} adjoint : TARTAS Karine	7 ^{ème} adjoint : TARTAS Karine
8 ^{ème} adjoint : BLANCHARD Hervé	8 ^{ème} adjoint : BLANCHARD Hervé

A compter de ce jour, l'ordre du tableau du Conseil municipal est mis à jour comme annexé à la présente délibération.

5°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Jean VILA

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le :

16 NOV. 2017

PUBLIÉ le :

17 NOV. 2017

N° identifiant unique : 066-216600288- 2017 JUG - 2017 261017 AFOL DE

DÉPARTEMENT
PYRENEES-ORIENTALES
ARRONDISSEMENT
PERPIGNAN

COMMUNE :
CABESTANY

Communes de
1 000
habitants et plus

Effectif légal du conseil municipal

29

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	Jean VILA	21/12/1941	23/03/2014	3 394
Premier adjoint	Mme.	Elisabeth RIVAS	05/01/1956	23/03/2014	3 394
Deuxième adjoint	Mme.	Antoine FIGUE	27/04/1971	23/03/2014	3 394
Troisième adjoint	Mme.	Edith PUGNET	21/03/1972	23/03/2014	3 394
Quatrième adjoint	Mme.	Michèle CAIL COMS	07/08/1951	23/03/2014	3 394
Cinquième adjoint	Mme.	Vanessa PAYA	06/12/1974	23/03/2014	3 394
Sixième adjoint	M.	Alain JACQUET	10/01/1959	23/03/2014	3 394
Septième adjoint	Mme.	Karine TARTAS	11/07/1971	23/03/2014	3 394
Huitième adjoint	M.	Hervé BLANCHARD	16/10/1967	23/03/2014	3 394
Conseillère municipale	Mme.	Yvette MESTRE	19/05/1943	23/03/2014	3 394
Conseiller municipal	M.	Alain TROTEL	26/09/1943	23/03/2014	3 394
Conseillère municipale	Mme.	Anne-Marie DELON	07/02/1945	23/03/2014	3 394
Conseiller municipal	M.	André GILLARD	09/12/1952	23/03/2014	3 394
Conseillère municipale	Mme.	Nadine DRILLIEN	15/08/1953	23/03/2014	3 394
Conseillère municipale	Mme.	Josy CRESTA	27/05/1954	23/03/2014	3 394
Conseiller municipal	M.	Gérard BOSCH	02/01/1955	23/03/2014	3 394
Conseillère municipale	Mme.	Chantal CASIMIR	09/06/1956	23/03/2014	3 394
Conseillère municipale	Mme.	Marie-Christine COPPOLA	16/01/1964	23/03/2014	3 394
Conseiller municipal	M.	Jean-Pierre CAMPS	13/02/1964	23/03/2014	3 394
Conseiller municipal	M.	Stéphane QUINTIN	29/08/1965	23/03/2014	3 394
Conseiller municipal	M.	Sébastien POUILLY	24/02/1968	23/03/2014	3 394
Conseiller municipal	M.	Richard BRAU	03/04/1974	23/03/2014	3 394
Conseiller municipal	M.	Jean-François REGNIER	11/10/1975	23/03/2014	3 394
Conseillère municipale	Mme.	Claire LANGLAIS	03/12/1977	23/03/2014	3 394
Conseillère municipale	Mme.	Cécile LACAPERE	22/07/1978	23/03/2014	3 394
Conseillère municipale	Mme.	Colette APPERT	15/05/1955	23/03/2014	1 427
Conseiller municipal	M.	Philippe GLEIZES	05/10/1963	23/03/2014	1 427
Conseillère municipale	Mme.	Lydie ROGER	12/05/1971	23/03/2014	1 427
Conseillère municipale	Mme.	Nadia FERHANI	29/03/1962	23/03/2014	1 427

Transmis au représentant de l'Etat : le 16 novembre 2017

Cachet de la mairie

Publié le : 17 novembre 2017

N° d'identifiant unique : 066 2166 00288 - 2017 M 6 - D01261017 AFDJ DE

Certifié par le maire

A Cabestany, le 17 NOV. 2017

DÉPARTEMENT
PYRENEES-ORIENTALES
ARRONDISSEMENT
PERPIGNAN

COMMUNE :
CABESTANY

Communes de
1 000
habitants et plus

Effectif légal du conseil municipal

29

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

ANNULE ET REMPLACE LE TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL transmis au représentant de l'Etat le 16 novembre 2017

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

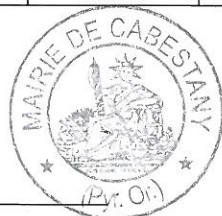
2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).


Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	Jean VILA	21/12/1941	23/03/2014	3 394
Premier adjoint	Mme.	Elisabeth RIVAS	05/01/1956	23/03/2014	3 394
Deuxième adjoint	Mme.	Antoine FIGUE	27/04/1971	23/03/2014	3 394
Troisième adjoint	Mme.	Edith PUGNET	21/03/1972	23/03/2014	3 394
Quatrième adjoint	Mme.	Michèle CAIL COMS	07/08/1951	23/03/2014	3 394
Cinquième adjoint	Mme.	Vanessa PAYA	06/12/1974	23/03/2014	3 394
Sixième adjoint	M.	Alain JACQUET	10/01/1959	23/03/2014	3 394
Septième adjoint	Mme.	Karine TARTAS	11/07/1971	23/03/2014	3 394
Huitième adjoint	M.	Hervé BLANCHARD	16/10/1967	23/03/2014	3 394
Conseillère municipale	Mme.	Yvette MESTRE	19/05/1943	23/03/2014	3 394
Conseiller municipal	M.	Alain TROTEL	26/09/1943	23/03/2014	3 394
Conseillère municipale	Mme.	Anne-Marie DELON	07/02/1945	23/03/2014	3 394
Conseiller municipal	M.	André GILLARD	09/12/1952	23/03/2014	3 394
Conseillère municipale	Mme.	Nadine DRILLIEN	15/08/1953	23/03/2014	3 394
Conseillère municipale	Mme.	Josy CRESTA	27/05/1954	23/03/2014	3 394
Conseiller municipal	M.	Gérard BOSCH	02/01/1955	23/03/2014	3 394
Conseillère municipale	Mme.	Chantal CASIMIR	09/06/1956	23/03/2014	3 394
Conseillère municipale	Mme.	Marie-Christine COPPOLA	16/01/1964	23/03/2014	3 394
Conseiller municipal	M.	Jean-Pierre CAMPS	13/02/1964	23/03/2014	3 394
Conseiller municipal	M.	Stéphane QUINTIN	29/08/1965	23/03/2014	3 394
Conseiller municipal	M.	Sébastien POUILLY	24/02/1968	23/03/2014	3 394
Conseiller municipal	M.	Richard BRAU	03/04/1974	23/03/2014	3 394
Conseiller municipal	M.	Jean-François REGNIER	11/10/1975	23/03/2014	3 394
Conseillère municipale	Mme.	Cécile LACAPERE	22/07/1978	23/03/2014	3 394
Conseillère municipale	Mme.	Colette APPERT	15/05/1955	23/03/2014	1 427
Conseiller municipal	M.	Philippe GLEIZES	05/10/1963	23/03/2014	1 427
Conseillère municipale	Mme.	Lydie ROGER	12/05/1971	23/03/2014	1 427
Conseillère municipale	Mme.	Nadia FERHANI	29/03/1962	28/02/2017	1 427
Conseillère municipale	Mme.	Claire LANGLAIS	03/12/1977	28/09/2017	3 394

Cachet de la mairie



Certifié par le maire,
A Cabestany, le 28 novembre 2017

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

République Française Département des Pyrénées- Orientales		 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY
Date de la convocation : 19/10/2017 Date d'affichage de la convocation : 20/10/2017		SEANCE DU 26 OCTOBRE 2017	
Nombre de membres : Afférents au Conseil municipal : 29 En exercice : 29 Ayant pris part à la délibération : 28 Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0			
L'an deux mille dix-sept et le jeudi vingt-six octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.			
Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josette CRESTA, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS, Colette APPERT, Philippe GLEIZES		
Ont donné procuration	Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Anne-Marie DELON à Vanessa PAYA, Stéphane QUINTIN à Elisabeth RIVAS, Karine TARTAS à Edith PUGNET, Richard BRAU à Josette CRESTA, Lydie ROGER à Colette APPERT, Nadia FERHANI à Philippe GLEIZES.		
Absents excusés	Sébastien POUILLY, Yvette MESTRE, Anne-Marie DELON, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Lydie ROGER, Nadia FERHANI.		
Secrétaire de séance	Alain TROTEL		

AFFAIRE N°02 : SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE

Indemnité du Maire, des adjoints et conseillers municipaux délégués.

Monsieur le Maire précise que suite au remplacement de Monsieur Sébastien POUILLY, Adjoint au maire, il conviendra de revoir le tableau des indemnités du Maire, des adjoints et conseillers municipaux délégués.

Celles-ci trouvent leur fondement dans l'article L.2123-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour le Maire et les articles L.2123-23 et L.2123-24 pour les adjoints. Elles dépendent de la strate démographique à laquelle appartient la commune. Elles sont calculées en références à l'indice brut mensuel 1015 de la Fonction publique pour le Maire, en pourcentage de l'indemnité du Maire pour les adjoints et en fonction de l'enveloppe budgétaire maire et adjoints pour les Conseillers municipaux délégués.

Les montants des indemnités de fonction susceptibles d'être versées aux élus communaux ont fait l'objet d'une circulaire n°IOB1019257C du 1^{er} juillet 2010 relative aux montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux. Ce document précise les barèmes indemnitaires.

Il s'ensuit :

Population (nombre d'habitants)	Indemnités de fonction brutes mensuelles des Maires : Taux maximal (en % de l'IB 1022)	Indemnités de fonction brutes mensuelles des Adjoints : Taux maximal (en % de l'IB 1022)	Indemnités de fonction brutes mensuelles des Conseillers municipaux :
De 3 000 à 9 999	55%	22%	Indemnité comprise dans l'enveloppe budgétaire des maires et des adjoints

Considérant l'appartenance de la ville à la strate 3 500 / 9 999 habitants, ces indemnités seront fiscalisées et soumises à cotisations.

Il convient, au terme de la loi, d'en dénommer les bénéficiaires :

Monsieur Jean VILA	Maire
Madame Elisabeth RIVAS	Première adjointe
Monsieur Antoine FIGUE	Deuxième adjoint
Madame Edith PUGNET	Troisième adjointe
Madame Michèle CAIL COMS	Quatrième adjointe
Madame Vanessa PAYA	Cinquième adjointe
Monsieur Alain JACQUET	Sixième adjoint
Madame Karine TARTAS	Septième adjointe
Monsieur Hervé BLANCHARD	Huitième adjoint
Monsieur André GILLARD	Conseiller municipal délégué
Madame Josy CRESTA	Conseillère municipale déléguée
Madame Nadine DRILLIEN	Conseillère municipale déléguée

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** à l'unanimité le taux des indemnités du Maire et des adjoints tel que ventilé nominativement ci-dessus.

2°) **DIT** qu'en ce qui concerne les indemnités des conseillers municipaux délégués, celles-ci seront fixées et comprises dans l'enveloppe budgétaire des maires et des adjoints.

3°) **CONSTATE** que la dépense est inscrite à l'article 6531 / 021 du budget primitif 2017

4°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
 Les jours, mois et an que dessus
 Et ont signé tous les Membres présents.

EXTRAIT CONFORME
 Le Maire,


 Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : **15 NOV. 2017**

PUBLIÉ le : **17 NOV. 2017**

N° identifiant unique : 066-216600288- 2017 M G - D O T 26 10 7 A F O 2 - B E

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2017
INDEMNITES DES MAIRES ET DES ADJOINTS
TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES *

	Fonction	Indemnités Brut mensuel
Monsieur Jean VILA	Maire	1 655,78 €
Madame Elisabeth RIVAS	1 ^{ère} adjointe	662.31 €
Monsieur Antoine FIGUE	2 ^{ème} adjoint	662.31 €
Madame Edith PUGNET	3 ^{ème} adjointe	662.31 €
Madame Michèle CAIL COMS	4 ^{ème} adjointe	662.31 €
Madame Vanessa PAYA	5 ^{ème} adjointe	662.31 €
Monsieur Alain JACQUET	6 ^{ème} adjoint	662.31 €
Madame Karine TARTAS	7 ^{ème} adjointe	662.31 €
Monsieur Hervé BLANCHARD	8 ^{ème} adjoint	662.31 €
Monsieur André GILLARD	Conseiller municipal délégué	662.31 €
Madame Josy CRESTA	Conseillère municipale déléguée	662.31 €
Madame Nadine DRILLIEN	Conseillère municipale déléguée	662.31 €

* Valeur du point d'indice au 01 février 2017 : 4.686

Transmis au représentant de l'état le : 16 novembre 2017

Publié le : 17 novembre 2017

N° d'identification unique : 2017M16-DC7 261017 AFO2 DE

République Française Département des Pyrénées- Orientales		 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY
Date de la convocation :	19/10/2017		
Date d'affichage de la convocation :	20/10/2017		
Nombre de membres :			SEANCE DU 26 OCTOBRE 2017
Afférents au Conseil municipal :	29		
En exercice :	29		
Ayant pris part à la délibération :	28		
Pour :	28		
Contre :	0		
Abstention :	0		
L'an deux mille dix-sept et le jeudi vingt-six octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.			
Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josette CRESTA, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS, Colette APPERT, Philippe GLEIZES		
Ont donné procuration	Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Anne-Marie DELON à Vanessa PAYA, Stéphane QUINTIN à Elisabeth RIVAS, Karine TARTAS à Edith PUGNET, Richard BRAU à Josette CRESTA, Lydie ROGER à Colette APPERT, Nadia FERHANI à Philippe GLEIZES.		
Absents excusés	Sébastien POUILLY, Yvette MESTRE, Anne-Marie DELON, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Lydie ROGER, Nadia FERHANI.		
Secrétaire de séance	Alain TROTEL		

AFFAIRE N°03 : SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE.

Création d'un office de remise en température et d'une salle de restauration : Approbation des marchés.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation a été lancée afin de désigner les entreprises qui seront chargées de réaliser les travaux pour la Création d'un office de remise en température et d'une salle de restauration. Il a été procédé à l'ouverture des plis le 16 juin.

Le 26 juin 2017, le Maître d'œuvre a présenté un rapport intermédiaire au Comité technique.

A l'issue de cette réunion, il a été décidé :

- d'engager des négociations pour les lots n°1 Gros œuvre, n°2 Etanchéité, n°7 Peinture, sol souple et n°9 Electricité.
- De déclarer sans suite pour cause d'infructuosité en raison d'un manque de concurrence effective les 10 autres lots.
- De relancer une consultation concernant ces 10 lots voire pour l'ensemble des lots si la négociation n'était pas concluante.

Le comité technique réuni le 04 juillet 2017 a proposé au pouvoir adjudicateur de retenir les entreprises attributaires pour les lots n°7 Peinture, sol souple et n°9 Electricité à savoir :

	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
lots n°7 Peinture, sol souple	Atelier OLIVER	16 390,48 €	19 668,58 €
Lot n°9 Electricité	SNE	39 367,26 €	47 240,71 €

Concernant les autres lots, le Comité technique lui a proposé de relancer une nouvelle consultation.

Monsieur le Maire a proposé au Conseil municipal des suivre l'avis du Comité technique.

Le Conseil Municipal en date du 04 juillet 2017,

1°) a autorisé, Monsieur le Maire à signer les dossiers de marché concernant les lots n°7 Peinture, sol souple et n°9 Electricité comme suit :

Lots	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
lots n°7 Peinture, sol souple	Atelier OLIVER	16 390,48 €	19 668,58 €
Lot n°9 Electricité	SNE	39 367,26 €	47 240,71 €

2°) a autorisé, Monsieur le Maire à relancer une nouvelle consultation pour les lots suivants :

- Lot n°1 Gros- œuvre.
- Lot n°2 : Étanchéité :
- Lot n°3 Menuiseries extérieures aluminium.
- Lot n°4 Menuiseries intérieures et extérieures bois.
- Lot n°5 Cloisonnement - Doublages - Faux plafonds.
- Lot n°6 Carrelage - Faïence.
- Lot n°8 Plomberie - CVC.
- Lot n°10 Aménagements extérieurs.
- Lot n°11 Serrureries.
- Lot n°12 Équipement de cuisine.
- Lot n°13 Mobilier.
- Lot n°14 Enduits de façades.

Monsieur le Maire qu'une deuxième consultation a été relancée pour les lots infructueux.

Le comité technique s'est réuni les 26 septembre 2017, 03 et 18 octobre 2017.

A l'issue de ces réunions, il a proposé au pouvoir adjudicateur :

- De retenir les entreprises attributaires suivantes :

	Entreprise	Montant HT
Lot n°1 Gros- œuvre.	BOMATI	245 000,00 €
Lot n°2 : Étanchéité :	LCY	29 000,00 €
Lot n°5 Cloisonnement - Doublages - Faux plafonds.	DA COSTA	25 290,00 €
Lot n°6 Carrelage - Faïence.	CYLIA & BELNEGOCE	6 627,75 €
Lot n°8 Plomberie - CVC.	CAZES	66 510,46 €
Lot n°10 Aménagements extérieurs.	EIFFAGE	37 526,06 €
Lot n°11 Serrureries.	FSM	11 756,28 €
Lot n°12 Équipement de cuisine.	ORTA	82 022,00 €
Lot n°14 Enduits de façades.	MS RENOVATION	11 903,70 €

- De relancer une consultation pour les lots suivants :

Lot n°3 Menuiseries extérieures aluminium.	Aucune offre.
Lot n°4 Menuiseries intérieures et extérieures bois.	Aucune offre
Lot n°13 Mobilier.	Manque de concurrence effective

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les marchés tels qu'ils lui ont été présentés.

2°) **AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire à relancer une consultation pour les lots n°3 Menuiseries extérieures aluminium, n°4 Menuiseries intérieures et extérieures bois et n°13 Mobilier.

3°) **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

4°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 17 NOV. 2017

PUBLIÉ le : 17 NOV. 2017

N° identifiant unique : 066-216600288-2017-116-D01261017-AF03-DE

République Française Département des Pyrénées- Orientales		 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY
Date de la convocation : 19/10/2017 Date d'affichage de la convocation : 20/10/2017			
Nombre de membres :			SEANCE DU 26 OCTOBRE 2017
Afférents au Conseil municipal :	29		
En exercice :	29		
Ayant pris part à la délibération :	28		
Pour :	24		
Contre :	0		
Abstention :	4		
L'an deux mille dix-sept et le jeudi vingt-six octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.			
Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josette CRESTA, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS, Colette APPERT, Philippe GLEIZES		
Ont donné procuration	Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Anne-Marie DELON à Vanessa PAYA, Stéphane QUINTIN à Elisabeth RIVAS, Karine TARTAS à Edith PUGNET, Richard BRAU à Josette CRESTA, Lydie ROGER à Colette APPERT, Nadia FERHANI à Philippe GLEIZES.		
Absents excusés	Sébastien POUILLY, Yvette MESTRE, Anne-Marie DELON, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Lydie ROGER, Nadia FERHANI.		
Secrétaire de séance	Alain TROTEL		

AFFAIRE N°04 : EQUIPEMENT / SCOLARITE / SPORTS / CULTURE.
Réalisation d'un espace jeunesse avec hébergement collectif :
Lot n°1 VRD : Avenant n°3.

Dans le cadre des travaux de construction de l'Espace jeunesse, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de passer un avenant.

Modifications introduites par le présent avenant :

L'avenant concerne la moins-value pour le raccordement du compteur AEP qui sera réalisé par le lot 11 (FTM 32), la plus-value pour le déplacement d'un candélabre et la réalisation du marquage zébra pompier et lettrage (FTM 35) et la plus-value pour les travaux pour le raccordement définitif de l'éclairage public du parking (FTM 36).

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

La plus-value se monte à 5 690,00 € HT, soit 6 828,00 € TTC, ce qui représente une augmentation de + 7.51 % par rapport au montant initial.

Montant initial du marché HT	142 949,39 €
Montant de l'avenant n°1 HT	3 085,60 €
Montant de l'avenant n°2 HT	1 968,20 €
Montant de l'avenant n°3 HT	5 690,00 €
Nouveau montant du marché HT	153 693,19 €
Nouveau montant du marché TTC	184 431,83 €

Le Comité technique réuni ce jour a donné un avis favorable à la passation de cet avenant.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** avec 24 votes pour et 4 votes abstention (Colette APPERT, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER, Nadia FERHANI) le projet d'avenant concernant le lot n°1 VRD tel qu'il lui a été présenté,

2°) **AUTORISE** avec 24 votes pour et 4 votes abstention (Colette APPERT, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER, Nadia FERHANI) Monsieur le Maire à le signer.

3°) **DIT** que les dépenses seront inscrites au budget.

4°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

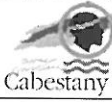
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le

PUBLIÉ le 17 NOV. 2017

N° identifiant unique : 066-216600288- 2017JUG-D01 26/10/17 AFOU DE

République Française Département des Pyrénées- Orientales		 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY
Date de la convocation : 19/10/2017 Date d'affichage de la convocation : 20/10/2017			
Nombre de membres :			SEANCE DU 26 OCTOBRE 2017
Afférents au Conseil municipal :	29		
En exercice :	29		
Ayant pris part à la délibération :	28		
Pour :	24		
Contre :	0		
Abstention :	4		
L'an deux mille dix-sept et le jeudi vingt-six octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.			
Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josette CRESTA, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS, Colette APPERT, Philippe GLEIZES		
Ont donné procuration	Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Anne-Marie DELON à Vanessa PAYA, Stéphane QUINTIN à Elisabeth RIVAS, Karine TARTAS à Edith PUGNET, Richard BRAU à Josette CRESTA, Lydie ROGER à Colette APPERT, Nadia FERHANI à Philippe GLEIZES.		
Absents excusés	Sébastien POUILLY, Yvette MESTRE, Anne-Marie DELON, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Lydie ROGER, Nadia FERHANI.		
Secrétaire de séance	Alain TROTEL		

AFFAIRE N°05 : EQUIPEMENT / SCOLARITE / SPORTS / CULTURE.

**Réalisation d'un espace jeunesse avec hébergement collectif :
Lot n°2 Gros-œuvre : Avenant n°3.**

Dans le cadre des travaux de construction de l'Espace jeunesse, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de passer un avenant.

Modifications introduites par le présent avenant :

Fourniture et pose d'une ligne de vie sur le toit (FTM 17).

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

La plus-value se monte à 2 760,00 € HT, soit 3 312,00 € TTC, ce qui représente une augmentation de + 2,21 % par rapport au montant initial.

Montant initial du marché HT	1 102 127,70 €
Montant de l'avenant n°1 HT	2 948,50 €
Montant de l'avenant n°2 HT	18 599,14 €
Montant de l'avenant n°3 HT	2 760,00 €
Nouveau montant du marché HT	1 126 435,34 €
Nouveau montant du marché TTC	1 351 722,41 €

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** avec 24 votes pour et 4 votes abstention (Colette APPERT, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER, Nadia FERHANI) le projet d'avenant concernant le lot n°2 Gros-œuvre tel qu'il lui a été présenté,

2°) **AUTORISE** avec 24 votes pour et 4 votes abstention (Colette APPERT, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER, Nadia FERHANI) Monsieur le Maire à le signer.

3°) **DIT** que les dépenses seront inscrites au budget.

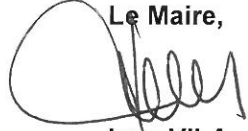
4°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

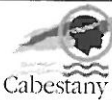
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 16 novembre 2017

PUBLIÉ le : 14 novembre 2017

N° identifiant unique : 066-216600288-2017JUL6D07261017AF05-DE

République Française Département des Pyrénées- Orientales	 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY
Date de la convocation :	19/10/2017	
Date d'affichage de la convocation :	20/10/2017	
Nombre de membres :		SEANCE DU 26 OCTOBRE 2017
Afférents au Conseil municipal :	29	
En exercice :	29	
Ayant pris part à la délibération :	28	
Pour :	24	
Contre :	0	
Abstention :	4	
L'an deux mille dix-sept et le jeudi vingt-six octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.		
Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACPERE, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josette CRESTA, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS, Colette APPERT, Philippe GLEIZES	
Ont donné procuration	Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Anne-Marie DELON à Vanessa PAYA, Stéphane QUINTIN à Elisabeth RIVAS, Karine TARTAS à Edith PUGNET, Richard BRAU à Josette CRESTA, Lydie ROGER à Colette APPERT, Nadia FERHANI à Philippe GLEIZES.	
Absents excusés	Sébastien POUILLY, Yvette MESTRE, Anne-Marie DELON, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Lydie ROGER, Nadia FERHANI.	
Secrétaire de séance	Alain TROTEL	

AFFAIRE N°06 : EQUIPEMENT / SCOLARITE / SPORTS / CULTURE.

**Réalisation d'un espace jeunesse avec hébergement collectif :
Lot n°3 Menuiseries Extérieures: Avenant n°2.**

Dans le cadre des travaux de construction de l'Espace jeunesse, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de passer un avenant.

Modifications introduites par le présent avenant :

L'avenant concerne la fourniture et pose de limiteurs d'ouverture sur l'ensemble des fenêtres (FTM 30).

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

La plus-value se monte à 1 200,00 € HT, soit 1 440,00 € TTC, ce qui représente une augmentation de + 1,25 % par rapport au montant initial.

Montant initial du marché HT	168 898,00 €
Montant de l'avenant n°1 HT	912,00 €
Montant de l'avenant n°2 HT	1 200,00 €
Nouveau montant du marché HT	171 010,00 €
Nouveau montant du marché TTC	205 212,00 €

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** avec 24 votes pour et 4 votes abstention (Colette APPERT, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER, Nadia FERHANI) le projet d'avenant concernant le lot n°3 Menuiseries Extérieures tel qu'il lui a été présenté,

2°) **AUTORISE** avec 24 votes pour et 4 votes abstention (Colette APPERT, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER, Nadia FERHANI) Monsieur le Maire à le signer.

3°) **DIT** que les dépenses seront inscrites au budget.

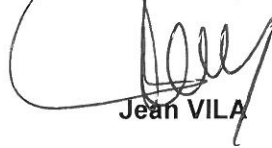
4°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,


Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 16 novembre 2017

PUBLIÉ le : 17 novembre 2017

N° identifiant unique : 066-216600288- 2017 M 6 DC 126 1017 A F 06 DE

République Française Département des Pyrénées- Orientales	 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY
Date de la convocation :	19/10/2017	
Date d'affichage de la convocation :	20/10/2017	
Nombre de membres :		
Afférents au Conseil municipal :	29	SEANCE DU 26 OCTOBRE 2017
En exercice :	29	
Ayant pris part à la délibération :	28	
Pour :	24	
Contre :	0	
Abstention :	4	
L'an deux mille dix-sept et le jeudi vingt-six octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.		
Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josette CRESTA, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS, Colette APPERT, Philippe GLEIZES	
Ont donné procuration	Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Anne-Marie DELON à Vanessa PAYA, Stéphane QUINTIN à Elisabeth RIVAS, Karine TARTAS à Edith PUGNET, Richard BRAU à Josette CRESTA, Lydie ROGER à Colette APPERT, Nadia FERHANI à Philippe GLEIZES.	
Absents excusés	Sébastien POUILLY, Yvette MESTRE, Anne-Marie DELON, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Lydie ROGER, Nadia FERHANI.	
Secrétaire de séance	Alain TROTEL	

AFFAIRE N°07 : EQUIPEMENT / SCOLARITE / SPORTS / CULTURE.

Réalisation d'un espace jeunesse avec hébergement collectif : Lot n°4 Serrurerie : Avenant n°4.

Dans le cadre des travaux de construction de l'Espace jeunesse, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de passer un avenant.

Modifications introduites par le présent avenant :

L'avenant concerne les travaux en plus-value suivants : La modification de la clôture du parvis (FTM 28) pour un montant de 678 € HT et la réalisation de retours latéraux sur les deux mains courantes du hall et la pose d'une grille pour la ventilation haute de l'ascenseur pour un montant de 1 292 € HT (FTM 33).

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

La plus-value se monte à 1 970,00 € HT, soit 2 364,00 € TTC, ce qui représente une augmentation de + 4,85 % par rapport au montant initial.

Montant initial du marché HT	112 660,70 €
Montant de l'avenant n°1 HT	2 393,00 €
Montant de l'avenant n°2 HT	- 2 518,00 €
Montant de l'avenant n°3 HT	3 625,00 €
Montant de l'avenant n°4 HT	1 970,00 €
Nouveau montant du marché HT	118 130,70 €
Nouveau montant du marché TTC	141 756,84 €

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** avec 24 votes pour et 4 votes abstention (Colette APPERT, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER, Nadia FERHANI) le projet d'avenant concernant le lot n°4 Serrurerie tel qu'il lui a été présenté,

2°) **AUTORISE** avec 24 votes pour et 4 votes abstention (Colette APPERT, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER, Nadia FERHANI) Monsieur le Maire à le signer.

3°) **DIT** que les dépenses seront inscrites au budget.


4°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

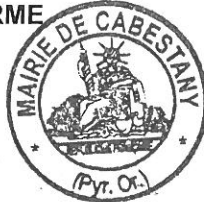
Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 16 novembre 2017

PUBLIÉ le : 17 novembre 2017

N° identifiant unique : 066-216600288- 2017JUG-D01261017AF07-DE

République Française Département des Pyrénées- Orientales	 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY
Date de la convocation :	19/10/2017	
Date d'affichage de la convocation :	20/10/2017	
Nombre de membres :		
Afférents au Conseil municipal :	29	SEANCE DU 26 OCTOBRE 2017
En exercice :	29	
Ayant pris part à la délibération :	28	
Pour :	24	
Contre :	0	
Abstention :	4	
L'an deux mille dix-sept et le jeudi vingt-six octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.		
Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josette CRESTA, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS, Colette APPERT, Philippe GLEIZES	
Ont donné procuration	Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Anne-Marie DELON à Vanessa PAYA, Stéphane QUINTIN à Elisabeth RIVAS, Karine TARTAS à Edith PUGNET, Richard BRAU à Josette CRESTA, Lydie ROGER à Colette APPERT, Nadia FERHANI à Philippe GLEIZES.	
Absents excusés	Sébastien POUILLY, Yvette MESTRE, Anne-Marie DELON, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Lydie ROGER, Nadia FERHANI.	
Secrétaire de séance	Alain TROTEL	

AFFAIRE N°08 : EQUIPEMENT / SCOLARITE / SPORTS / CULTURE.

**Réalisation d'un espace jeunesse avec hébergement collectif :
Lot n°8 Menuiserie intérieure : Avenant n°4.**

Dans le cadre des travaux de construction de l'Espace jeunesse, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de passer un avenant.

Modifications introduites par le présent avenant :

L'avenant concerne les travaux en moins-value pour la suppression des encadrements en médium de 12 mm sur un des 3 côtés pour un montant de – 2 100 € HT (FTM 18) et le bilan financier avec des travaux en plus et en moins-value suivant la FTM 24 pour un montant de 10 650,19 € HT.

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

La plus-value se monte à 8 550,19 € HT, soit 10 260,23 € TTC, ce qui représente une augmentation de + 5.57 % par rapport au montant initial.

Montant initial du marché HT	266 434,94 €
Montant de l'avenant n°1 HT	4 240,70 €
Montant de l'avenant n°2 HT	1 623,82 €
Montant de l'avenant n°3 HT	431,45 €
Montant de l'avenant n°4 HT	8 550,19 €
Nouveau montant du marché HT	281 281,10 €
Nouveau montant du marché TTC	337 537,32 €

Le Comité technique réuni ce jour a donné un avis favorable à la passation de cet avenant.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** avec 24 votes pour et 4 votes abstention (Colette APPERT, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER, Nadia FERHANI) le projet d'avenant concernant le lot n°8 Menuiserie intérieure tel qu'il lui a été présenté,

2°) **AUTORISE** avec 24 votes pour et 4 votes abstention (Colette APPERT, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER, Nadia FERHANI) Monsieur le Maire à le signer.

3°) **DIT** que les dépenses seront inscrites au budget.

4°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.


INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 16 novembre 2017

PUBLIÉ le : 17 novembre 2017

N° identifiant unique : 066-216600288- 2017116-D07261017 AFOS -DE

République Française Département des Pyrénées- Orientales	 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY
Date de la convocation :	19/10/2017	
Date d'affichage de la convocation :	20/10/2017	
Nombre de membres :		
Afférents au Conseil municipal :	29	SEANCE DU 26 OCTOBRE 2017
En exercice :	29	
Ayant pris part à la délibération :	28	
Pour :	24	
Contre :	0	
Abstention :	4	
L'an deux mille dix-sept et le jeudi vingt-six octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.		
Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josette CRESTA, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS, Colette APPERT, Philippe GLEIZES	
Ont donné procuration	Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Anne-Marie DELON à Vanessa PAYA, Stéphane QUINTIN à Elisabeth RIVAS, Karine TARTAS à Edith PUGNET, Richard BRAU à Josette CRESTA, Lydie ROGER à Colette APPERT, Nadia FERHANI à Philippe GLEIZES.	
Absents excusés	Sébastien POUILLY, Yvette MESTRE, Anne-Marie DELON, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Lydie ROGER, Nadia FERHANI.	
Secrétaire de séance	Alain TROTEL	

AFFAIRE N°09 : EQUIPEMENT / SCOLARITE / SPORTS / CULTURE.

**Réalisation d'un espace jeunesse avec hébergement collectif :
Lot n°9 Peinture : Avenant n°1.**

Dans le cadre des travaux de construction de l'Espace jeunesse, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de passer un avenant.

Modifications introduites par le présent avenant :

L'avenant concerne les travaux suivants correspondant à la FTM 31, à savoir :

- la moins-value sur la peinture des sous face béton pour un montant de - 4 854,50 € HT
- la plus-value pour la peinture des plafonds CF dans les locaux techniques pour un montant de 660,00 € HT
- la plus-value pour la peinture des tympans en bois afin d'améliorer la luminosité dans les bureaux du RDC et le point info jeunes pour un montant de 2 475,00 € HT.

L'avenant concerne la plus-value pour le nettoyage et mise en peinture des nez de marche anti dérapant avec lasure béton teinté pour un montant de 400,00 € HT.

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

La moins-value se monte à - 1 319,50 € HT, soit - 1 583,40 € TTC, ce qui représente une diminution de - 4,58 % par rapport au montant initial.

Montant initial du marché HT	28 782,60 €
Montant de l'avenant n°1 HT	-1 319,50 €
Nouveau montant du marché HT	27 463,10 €
Nouveau montant du marché TTC	32 955,72 €

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** avec 24 votes pour et 4 votes abstention (Colette APPERT, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER, Nadia FERHANI) le projet d'avenant concernant le lot n°9 Peinture tel qu'il lui a été présenté,

2°) **AUTORISE** avec 24 votes pour et 4 votes abstention (Colette APPERT, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER, Nadia FERHANI) Monsieur le Maire à le signer.

3°) **DIT** que les dépenses seront inscrites au budget.

4°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,


Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 16 novembre 2017

PUBLIÉ le : 17 novembre 2017

N° identifiant unique : 066-216600288- 2017M6-DM 26.10.17 AF09 DE

République Française Département des Pyrénées- Orientales	 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY
Date de la convocation :	19/10/2017	
Date d'affichage de la convocation :	20/10/2017	
Nombre de membres :		
Afférents au Conseil municipal :	29	SEANCE DU 26 OCTOBRE 2017
En exercice :	29	
Ayant pris part à la délibération :	28	
Pour :	24	
Contre :	0	
Abstention :	4	
L'an deux mille dix-sept et le jeudi vingt-six octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.		
Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josette CRESTA, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS, Colette APPERT, Philippe GLEIZES	
Ont donné procuration	Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Anne-Marie DELON à Vanessa PAYA, Stéphane QUINTIN à Elisabeth RIVAS, Karine TARTAS à Edith PUGNET, Richard BRAU à Josette CRESTA, Lydie ROGER à Colette APPERT, Nadia FERHANI à Philippe GLEIZES.	
Absents excusés	Sébastien POUILLY, Yvette MESTRE, Anne-Marie DELON, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Lydie ROGER, Nadia FERHANI.	
Secrétaire de séance	Alain TROTEL	

AFFAIRE N°10 : EQUIPEMENT / SCOLARITE / SPORTS / CULTURE.

**Réalisation d'un espace jeunesse avec hébergement collectif :
Lot n°11 Chauffage-Ventilation-Plomberie-Cuisine: Avenant n°2.**

Dans le cadre des travaux de construction de l'Espace jeunesse, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de passer un avenant.

Modifications introduites par le présent avenant :

L'avenant concerne les travaux en plus-value pour le raccordement du compteur AEP par le lot 11 initialement prévu au lot 01 (FTM 32).

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

La plus-value se monte à 250,00 € HT, soit 300,00 € TTC, ce qui représente une augmentation de + 0,16 % par rapport au montant initial.

Montant initial du marché HT	418 909,58 €
Montant de l'avenant n°1 HT	422,24 €
Montant de l'avenant n°2 HT	250,00 €
Nouveau montant du marché HT	419 581,82 €
Nouveau montant du marché TTC	503 498,18 €

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** avec 24 votes pour et 4 votes abstention (Colette APPERT, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER, Nadia FERHANI) le projet d'avenant concernant le lot n°11 Chauffage-Ventilation-Plomberie-Cuisine tel qu'il lui a été présenté,

2°) **AUTORISE** avec 24 votes pour et 4 votes abstention (Colette APPERT, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER, Nadia FERHANI) Monsieur le Maire à le signer.

3°) **DIT** que les dépenses seront inscrites au budget.

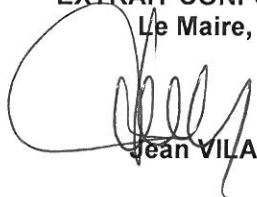
4°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,


Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 16 novembre 2017

PUBLIÉ le : 17 novembre 2017

N° identifiant unique : 066-216600288- 2017 11 16 - 10126 1017 AF 10 - DE

République Française Département des Pyrénées- Orientales	 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY
Date de la convocation :	19/10/2017	
Date d'affichage de la convocation :	20/10/2017	
Nombre de membres :		SEANCE DU 26 OCTOBRE 2017
Afférents au Conseil municipal :	29	
En exercice :	29	
Ayant pris part à la délibération :	26	
Pour :	26	
Contre :	0	
Abstention :	0	
L'an deux mille dix-sept et le jeudi vingt-six octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.		
Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josette CRESTA, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS, Colette APPERT, Philippe GLEIZES	
Ont donné procuration	Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Anne-Marie DELON à Vanessa PAYA, Stéphane QUINTIN à Elisabeth RIVAS, Karine TARTAS à Edith PUGNET, Richard BRAU à Josette CRESTA, Lydie ROGER à Colette APPERT.	
Absents excusés	Sébastien POUILLY, Yvette MESTRE, Anne-Marie DELON, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER, Nadia FERHANI.	
Secrétaire de séance	Alain TROTEL	

AFFAIRE N°11 : EQUIPEMENT / SCOLARITE / SPORTS / CULTURE.

Réfection de l'école Prévert :

Lot n°3 Faux Plafonds : Avenant n°1

Dans le cadre des travaux de réfection de l'école Prévert, le maître d'œuvre a informé la municipalité qu'il y a lieu de passer un avenant.

Modifications introduites par le présent avenant :

Dépose de gaines techniques dans les ailes n°1, 2 et 3 et déchargement recyclage déchetterie.

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public:

La plus-value se monte à + 1 320,00 € HT, soit + 1 584,00€ TTC, ce qui représente une augmentation de + 2,69 % par rapport au montant initial.

Montant initial du marché HT	49 084,00 €
Montant de l'avenant n°1 HT	1 320,00 €
Nouveau montant du marché HT	50 404,00 €
Nouveau montant du marché TTC	63 778,80 €

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** à l'unanimité le projet d'avenant concernant le lot n°3 Faux Plafonds tel qu'il lui a été présenté,

2°) **AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire à le signer.

3°) **DIT** que les dépenses seront inscrites au budget.

4°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé tous les Membres présents.

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

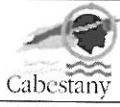
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 16 novembre 2017

PUBLIÉ le : 17 novembre 2017

N° identifiant unique : 066-216600288- 20171116 - D01261017 4 F M - DE

République Française Département des Pyrénées- Orientales		 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY
Date de la convocation : 19/10/2017 Date d'affichage de la convocation : 20/10/2017		SEANCE DU 26 OCTOBRE 2017	
Nombre de membres : Afférents au Conseil municipal : 29 En exercice : 29 Ayant pris part à la délibération : 28 Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0			
L'an deux mille dix-sept et le jeudi vingt-six octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.			
Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josette CRESTA, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS, Colette APPERT, Philippe GLEIZES		
Ont donné procuration	Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Anne-Marie DELON à Vanessa PAYA, Stéphane QUINTIN à Elisabeth RIVAS, Karine TARTAS à Edith PUGNET, Richard BRAU à Josette CRESTA, Lydie ROGER à Colette APPERT, Nadia FERHANI à Philippe GLEIZES.		
Absents excusés	Sébastien POUILLY, Yvette MESTRE, Anne-Marie DELON, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Lydie ROGER, Nadia FERHANI.		
Secrétaire de séance	Alain TROTEL		

AFFAIRE N°12 : EQUIPEMENT / SCOLARITE / SPORTS / CULTURE.
Assurance Flotte automobile : Avenant n°1.

Monsieur le Maire rappelle qu'en décembre 2015, il a été conclu un marché concernant le lot n°5 Flotte automobiles + Missions préposés, stagiaires, élus et administrateurs du C.C.A.S de la procédure de passation du marché public « souscription des contrats d'assurance de la ville de Cabestany » aux conditions suivantes :

Solution alternative (Tout Risque 8 ans) : 8 599.00 €
 Mission (assiette 10 000 kms/an) : 800.00 €
 + 0.08 €/km au-delà de 10 000 kms.

Considérant que le taux de sinistralité pour l'année 2017 a augmenté, l'attributaire du marché à savoir GROUPAMA a saisi la municipalité afin de lui appliquer un avenant de 15% au Contrat.

Après négociation et considérant que cette sinistralité est exceptionnelle, l'attributaire a revu son avenant à +12 % pour 2018.

Il a été convenu de faire un nouveau point avec l'assureur en 2018.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

- 1°) **APPROUVE** à l'unanimité le projet d'avenant concernant le lot n°5 Flotte automobile tel qu'il lui a été présenté,
- 2°) **AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire à le signer.
- 3°) **DIT** que les dépenses seront inscrites au budget.
- 4°) **DIT** que cette délibération sera :
 - télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
 - publiée au recueil des actes administratifs de la commune

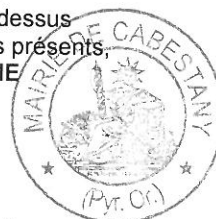
Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus
 Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 24 novembre 2017

PUBLIÉ le : 24 novembre 2017

N° identifiant unique : 066-216600288- 20171124-D0126-D017 AF 12

DIRECTION FINANCES / ECONOMIE / POPULATION.

République Française Département des Pyrénées- Orientales	 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY
Date de la convocation :	19/10/2017	
Date d'affichage de la convocation :	20/10/2017	
Nombre de membres :		
Afférents au Conseil municipal :	29	SEANCE DU 26 OCTOBRE 2017
En exercice :	29	
Ayant pris part à la délibération :	28	
Pour :	28	
Contre :	0	
Abstention :	0	
L'an deux mille dix-sept et le jeudi vingt-six octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.		
Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josette CRESTA, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS, Colette APPERT, Philippe GLEIZES	
Ont donné procuration	Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Anne-Marie DELON à Vanessa PAYA, Stéphane QUINTIN à Elisabeth RIVAS, Karine TARTAS à Edith PUGNET, Richard BRAU à Josette CRESTA, Lydie ROGER à Colette APPERT, Nadia FERHANI à Philippe GLEIZES.	
Absents excusés	Sébastien POUILLY, Yvette MESTRE, Anne-Marie DELON, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Lydie ROGER, Nadia FERHANI.	
Secrétaire de séance	Alain TROTEL	

AFFAIRE N°13 : EQUIPEMENT / SCOLARITE / SPORTS / CULTURE.

Rénovation bibliothèque : Demande de subvention auprès du Conseil départemental des Pyrénées Orientales

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'intégration au réseau informatique des bibliothèques municipales de Perpignan Métropole Méditerranée, la bibliothèque municipale proposera à ses publics de nouveaux services : consultation du catalogue et du compte usager à distance, accès à de nombreuses ressources numériques (presse, autoformation, musique, vidéo, ebooks...), mise à disposition du Wifi et d'ordinateurs avec accès internet.

Afin d'accompagner ce changement, il apparaît nécessaire de moderniser le lieu en proposant un nouvel aménagement des espaces. La bibliothèque pourra ainsi proposer des espaces adaptés aux nouvelles pratiques et toucher de nouveaux publics en donnant à la bibliothèque une image plus dynamique et attractive.

Mettre en œuvre ce projet passe par l'acquisition d'un mobilier neuf, permettant à la bibliothèque de s'adapter aux divers usages qui peuvent être faits du lieu : postes pour la consultation des ordinateurs, tables de travail équipées de prises informatiques à proximité, chauffeuses et assises confortables pour la détente.

Le cout global des travaux est estimé pour cette première tranche à 15000 euros subventionné à hauteur de 50 % par le Conseil départemental.

Il est demandé de solliciter auprès du Conseil départemental une subvention de 7 500 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil départemental des Pyrénées-Orientales une subvention au taux le plus élevé possible,


2°) DIT que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 16 novembre 2017

PUBLIÉ le : 17 novembre 2017

N° identifiant unique : 066-216600288- 2017 M16 - D01 261017 AF13-DE

République Française Département des Pyrénées- Orientales		 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY
Date de la convocation : 19/10/2017 Date d'affichage de la convocation : 20/10/2017			
Nombre de membres : Afférents au Conseil municipal : 29 En exercice : 29 Ayant pris part à la délibération : 28 Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0			SEANCE DU 26 OCTOBRE 2017
L'an deux mille dix-sept et le jeudi vingt-six octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.			
Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACPERE, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josette CRESTA, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS, Colette APPERT, Philippe GLEIZES		
Ont donné procuration	Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Anne-Marie DELON à Vanessa PAYA, Stéphane QUINTIN à Elisabeth RIVAS, Karine TARTAS à Edith PUGNET, Richard BRAU à Josette CRESTA, Lydie ROGER à Colette APPERT, Nadia FERHANI à Philippe GLEIZES.		
Absents excusés	Sébastien POUILLY, Yvette MESTRE, Anne-Marie DELON, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Lydie ROGER, Nadia FERHANI.		
Secrétaire de séance	Alain TROTEL		

AFFAIRE N°14 : EQUIPEMENT / SCOLARITE / SPORTS / CULTURE.

Manifestations culturelles : Demande de subventions auprès du Conseil départemental des Pyrénées-Orientales

Dans le cadre des diverses manifestations qu'organisera le service culture et patrimoine au cours de l'année 2018, Monsieur le Maire propose de solliciter, auprès du Conseil départemental des Pyrénées Orientales, une subvention d'un montant de 20 000 euros.

Il demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil départemental une subvention au taux le plus élevé possible,

2°) **DIT** que les dépenses seront inscrites au budget.



3°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME
 Le Maire,

Jean VILA


Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 16 novembre 2017

PUBLIÉ le : 17 novembre 2017

N° identifiant unique : 066-216600288-2017-116-DCT-26-10-17-AF-14-DE

DIRECTION CULTURE / PATRIMOINE.

République Française Département des Pyrénées- Orientales			EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY
Date de la convocation : 19/10/2017 Date d'affichage de la convocation : 20/10/2017			
Nombre de membres : Afférents au Conseil municipal : 29 En exercice : 29 Ayant pris part à la délibération : 28 Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0		SEANCE DU 26 OCTOBRE 2017	
L'an deux mille dix-sept et le jeudi vingt-six octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.			
Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josette CRESTA, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS, Colette APPERT, Philippe GLEIZES		
Ont donné procuration	Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Anne-Marie DELON à Vanessa PAYA, Stéphane QUINTIN à Elisabeth RIVAS, Karine TARTAS à Edith PUGNET, Richard BRAU à Josette CRESTA, Lydie ROGER à Colette APPERT, Nadia FERHANI à Philippe GLEIZES.		
Absents excusés	Sébastien POUILLY, Yvette MESTRE, Anne-Marie DELON, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Lydie ROGER, Nadia FERHANI.		
Secrétaire de séance	Alain TROTEL		

AFFAIRE N°15 : EQUIPEMENT / SCOLARITE / SPORTS / CULTURE.

Demande de subventions pour des résidences de création et de diffusion au Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la ville de Cabestany propose chaque nouvelle saison une programmation professionnelle éclectique et de qualité afin de toucher le plus grand nombre de personnes.

Il précise que la ville souhaite accompagner cette programmation par des actions de sensibilisation aux pratiques artistiques en développant l'accueil de résidences d'artistes.

Ces résidences permettent des rencontres entre les publics et les compagnies qui proposent plusieurs types d'actions pédagogiques : ateliers de pratiques artistiques, parcours de découverte de la création théâtrale, création d'une école du spectateur, accompagnement des enfants dans un travail d'écriture théâtrale...

Pour mettre en œuvre ces accueils en résidence, il propose de solliciter une subvention de 15 000 euros auprès du Conseil régional Occitanie/Pyrénées - Méditerranée dans le cadre de leur programme de soutien aux résidences.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil régional Occitanie/Pyrénées - Méditerranée dans le cadre de leur programme de soutien aux résidences, une subvention au taux le plus élevé possible,

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré

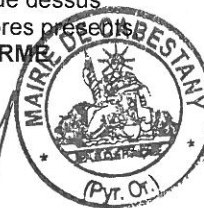
Les jours, mois et an que dessus

Et ont signé tous les Membres présents

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.


INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 16 novembre 2017

PUBLIÉ le : 17 novembre 2017

N° identifiant unique : 066-216600288- 201711161017AF15 DE

République Française Département des Pyrénées- Orientales	 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY
Date de la convocation :	19/10/2017	
Date d'affichage de la convocation :	20/10/2017	
Nombre de membres :		
Afférents au Conseil municipal :	29	SEANCE DU 26 OCTOBRE 2017
En exercice :	29	
Ayant pris part à la délibération :	28	
Pour :	28	
Contre :	0	
Abstention :	0	
L'an deux mille dix-sept et le jeudi vingt-six octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.		
Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josette CRESTA, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS, Colette APPERT, Philippe GLEIZES	
Ont donné procuration	Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Anne-Marie DELON à Vanessa PAYA, Stéphane QUINTIN à Elisabeth RIVAS, Karine TARTAS à Edith PUGNET, Richard BRAU à Josette CRESTA, Lydie ROGER à Colette APPERT, Nadia FERHANI à Philippe GLEIZES.	
Absents excusés	Sébastien POUILLY, Yvette MESTRE, Anne-Marie DELON, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Lydie ROGER, Nadia FERHANI.	
Secrétaire de séance	Alain TROTEL	

AFFAIRE N°16 : EQUIPEMENT / SCOLARITE / SPORTS / CULTURE.
Don d'œuvres de Monsieur Ducoulombier.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Monique Ducoulombier, dans un courrier en date du 3 octobre 2017 a choisi de faire don d'œuvres de son époux Jean-Henry Ducoulombier.

Il s'agit de :

L'armoire aux dames

Profondeur 55 cm, largeur 158 cm et hauteur 208 cm.
Armoire en bois sans fond avec 6 sculptures en métal.

Le manège

Suspension 4 pièces avec une roue de chariot
170 cm de hauteur.

Toile en bois avec des cordes.

Largeur 260 cm, hauteur 200 cm

Meuble mérovingien

Bois, toile et étain
Profondeur 89 cm, hauteur 149 cm et longueur 153 cm

Grand meuble à 8 tiroirs.

Bois
Largeur 53 cm, plateau de 61, hauteur 240 cm, profondeur 56 cm

Cuve ronde en cuivre.

6 ouvertures et à l'intérieur sculpture métal étain et tissus
Diamètre 76 cm et hauteur 137 sur châssis bois.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **ACCEPTE** à l'unanimité le don d'œuvres de Monsieur Ducoulombier,

2°) **AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le maire à signer au nom et pour le compte de la Ville tout acte relatif à l'acceptation de ces dons.

3°) **DIT** que ces œuvres seront intégrées à l'inventaire des biens mobiliers de la commune.

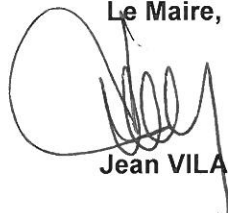
4°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,


Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

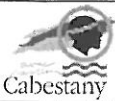
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 16 novembre 2017

PUBLIÉ le : 17 novembre 2017

N° identifiant unique : 066-216600288-20171116-D01261017AF16-DE

DIRECTION CULTURE / PATRIMOINE.

République Française			EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY	
Département des Pyrénées- Orientales				
Date de la convocation :	19/10/2017			
Date d'affichage de la convocation :	20/10/2017			
Nombre de membres :				
Afférents au Conseil municipal :	29	SEANCE DU 26 OCTOBRE 2017		
En exercice :	29			
Ayant pris part à la délibération :	28			
Pour :	28			
Contre :	0			
Abstention :	0			
L'an deux mille dix-sept et le jeudi vingt-six octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.				
Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josette CRESTA, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS, Colette APPERT, Philippe GLEIZES			
Ont donné procuration	Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Anne-Marie DELON à Vanessa PAYA, Stéphane QUINTIN à Elisabeth RIVAS, Karine TARTAS à Edith PUGNET, Richard BRAU à Josette CRESTA, Lydie ROGER à Colette APPERT, Nadia FERHANI à Philippe GLEIZES.			
Absents excusés	Sébastien POUILLY, Yvette MESTRE, Anne-Marie DELON, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Lydie ROGER, Nadia FERHANI.			
Secrétaire de séance	Alain TROTEL			

AFFAIRE N°17 : EQUIPEMENT / SCOLARITE / SPORTS / CULTURE.

Convention de Partenariat pour la mise en place d'un environnement numérique de travail (ENT-école).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis plusieurs années, la Ville de Cabestany mène une politique ambitieuse positionnant les Technologies de l'information et de la communication au service de tous les habitants, ceci étant particulièrement vérifié au sein de nos écoles.

Il précise qu'aujourd'hui l'académie de Montpellier propose le déploiement d'un environnement de travail numérique. L'ENT-école offre à chaque usager : enseignant, élève, directeur, parent un ensemble de services adaptés aux apprentissages et à la scolarité et permet aux parents de suivre le travail de leurs enfants.

Exemples de services pour les écoles et les classes : cahier de textes, carnet de liaison, messagerie, médiathèque, atelier d'écriture ;

Services pour les communes : portail de la commune et les structures d'accueil.

Après consultation des enseignants, la majorité d'entre eux est en attente de cet outil autant en maternelle qu'en élémentaire.

Le montant de la participation financière s'élève à 50 euros par école soit un budget de 300 euros par an pour la commune.

Un projet de convention est présenté.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** à l'unanimité le projet de convention tel qu'il lui a été présenté,

2°) **AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ledit document.

3°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé tous les Membres présents

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.


INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 16 novembre 2017

PUBLIÉ le : 17 novembre 2017

DIRECTION AFFAIRES SCOLAIRES.

Numéro de l'acte administratif : 066-216600288-20171116-101261017 A F12-DE

République Française Département des Pyrénées- Orientales	 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY
Date de la convocation :	19/10/2017	
Date d'affichage de la convocation :	20/10/2017	
Nombre de membres :		
Afférents au Conseil municipal :	29	SEANCE DU 26 OCTOBRE 2017
En exercice :	29	
Ayant pris part à la délibération :	28	
Pour :	28	
Contre :	0	
Abstention :	0	
L'an deux mille dix-sept et le jeudi vingt-six octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.		
Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josette CRESTA, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS, Colette APPERT, Philippe GLEIZES.	
Ont donné procuration	Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Anne-Marie DELON à Vanessa PAYA, Stéphane QUINTIN à Elisabeth RIVAS, Karine TARTAS à Edith PUGNET, Richard BRAU à Josette CRESTA, Lydie ROGER à Colette APPERT, Nadia FERHANI à Philippe GLEIZES.	
Absents excusés	Sébastien POUILLY, Yvette MESTRE, Anne-Marie DELON, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Lydie ROGER, Nadia FERHANI.	
Secrétaire de séance	Alain TROTEL	

AFFAIRE N°18 : EQUIPEMENT / SCOLARITE / SPORTS / CULTURE.

Octroi de subventions exceptionnelles au profit des coopératives scolaires de l'école Prévert et de l'école Buffon.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour l'année scolaire 2017/2018, l'éducation nationale a validé deux projets de classe à PAC, classe à projet artistique et culturelle, pour l'école Prévert et pour l'école Buffon.

Les deux classes à PAC reçoivent le soutien financier de l'éducation nationale mais pour compléter la prise en charge de ces projets, les deux écoles font une demande de subvention exceptionnelle auprès de la mairie.

Le projet de la classe bilingue de l'école Prévert consiste en la fabrication de « flaviols » et de « tamborins », et de l'apprentissage de musiques traditionnelles, dans le cadre du projet *Flabiol a l'escol*. L'objectif étant de donner du sens aux différents apprentissages scolaires, de s'approprier la culture catalane. Ce projet fait suite au bal traditionnel organisé en partenariat avec la section de musiques et danses traditionnelle du conservatoire de musique.

La subvention demandée pour ce projet est de 400 euros au profit de la coopérative scolaire de l'école Prévert.

Le projet de la classe CM1/CM2 de l'école Buffon est un travail artistique autour du portrait mené avec Didier Triglia (artiste en résidence au CSR). Travail qui sera exposé aux différents lieux culturels de la ville.

La subvention demandée pour ce projet est de 150 euros au profit de la coopérative scolaire de l'école Buffon.

Le solde restant au budget est suffisant pour répondre à ces demandes de subventions.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE à l'unanimité** l'octroi d'une subvention de 400 euros au profit de la coopérative scolaire de l'école Prévert.

2°) **APPROUVE à l'unanimité** l'octroi d'une subvention de 150 euros au profit de la coopérative scolaire de l'école Buffon.

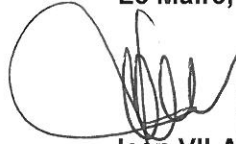
3°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,


Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIÉ sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 16 novembre 2017

PUBLIÉ le : 17 novembre 2017

N° identifiant unique : 066-216600288- 2017.MG-D01261017AF18-DE

DIRECTION AFFAIRES SCOLAIRES.

République Française Département des Pyrénées- Orientales	 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY
Date de la convocation :	19/10/2017	
Date d'affichage de la convocation :	20/10/2017	
Nombre de membres :		
Afférents au Conseil municipal :	29	SEANCE DU 26 OCTOBRE 2017
En exercice :	29	
Ayant pris part à la délibération :	28	
Pour :	28	
Contre :	0	
Abstention :	0	
L'an deux mille dix-sept et le jeudi vingt-six octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.		
Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josette CRESTA, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS, Colette APPERT, Philippe GLEIZES.	
Ont donné procuration	Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Anne-Marie DELON à Vanessa PAYA, Stéphane QUINTIN à Elisabeth RIVAS, Karine TARTAS à Edith PUGNET, Richard BRAU à Josette CRESTA, Lydie ROGER à Colette APPERT, Nadia FERHANI à Philippe GLEIZES.	
Absents excusés	Sébastien POUILLY, Yvette MESTRE, Anne-Marie DELON, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Lydie ROGER, Nadia FERHANI.	
Secrétaire de séance	Alain TROTEL	

AFFAIRE N°19 : EQUIPEMENT / SCOLARITE / SPORTS / CULTURE.

Renouvellement de la Convention d'objectifs et de financement des Prestations de Service CAF, relatives aux Accueils de loisirs 2018.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les Caisses d'allocations familiales poursuivent une politique d'action sociale familiale articulée autour de deux finalités :

- Améliorer la vie quotidienne des familles, par une offre adaptée de service et d'équipement ;
- Mieux accompagner les familles, en particulier lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés.

Au travers de diagnostics partagés, les Caisses d'allocations familiales prennent en compte les besoins des familles et les contributions des partenaires. L'offre de service doit bénéficier à l'ensemble des familles et accorder une attention particulière aux familles à revenus modestes notamment au travers d'une politique tarifaire adaptée.

Il rappelle que la convention d'objectifs et de financement concernant les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires arrivera à son terme le 31 décembre 2017.

Cette convention a pour but de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « **Accueils de loisirs sans hébergement** » pour les équipements :

- Espace Enfance, avenue Célestin Freinet à Cabestany
- Espace Jeunesse Guy MOQUET, avenue du 19 mars 1962 à Cabestany

La convention prévoit :

- de prendre en compte les besoins des usagers,
- de déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre,
- de fixer les engagements réciproques entre les cosignataires,

Afin de permettre aux accueils de loisirs de poursuivre et d'améliorer le service à la population, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de demander le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service ordinaire des accueils de loisirs pour l'année 2018.

Il demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** à l'unanimité le projet de convention tel qu'il lui a été présenté,

2°) **AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ledit document.

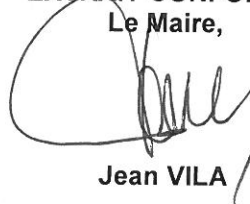
3°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 16 novembre 2017

PUBLIÉ le : 17 novembre 2017

N° identifiant unique : 066-216600288- 2017 J16 - 2017 26 J017 AF 19 - DE

DIRECTION JEUNESSE ET SPORTS..

République Française			EXTRAIT DU REGISTRE DU	
Département des Pyrénées- Orientales			CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY	
Date de la convocation :	19/10/2017			
Date d'affichage de la convocation :	20/10/2017			
Nombre de membres :				
Afférents au Conseil municipal :	29	SEANCE DU 26 OCTOBRE 2017		
En exercice :	29			
Ayant pris part à la délibération :	28			
Pour :	28			
Contre :	0			
Abstention :	0			
L'an deux mille dix-sept et le jeudi vingt-six octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.				
Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josette CRESTA, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS, Colette APPERT, Philippe GLEIZES.			
Ont donné procuration	Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Anne-Marie DELON à Vanessa PAYA, Stéphane QUINTIN à Elisabeth RIVAS, Karine TARTAS à Edith PUGNET, Richard BRAU à Josette CRESTA, Lydie ROGER à Colette APPERT, Nadia FERHANI à Philippe GLEIZES.			
Absents excusés	Sébastien POUILLY, Yvette MESTRE, Anne-Marie DELON, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Lydie ROGER, Nadia FERHANI.			
Secrétaire de séance	Alain TROTEL			

AFFAIRE N°20 : SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE.
Modification du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu dans le cadre de l'avancement de carrière des agents, de la mise à jour des intitulés de grade et de l'évolution des effectifs :

- de redéployer un poste à temps complet suite au départ à la retraite d'un agent sur 1 poste d'Adjoint d'animation à 20/35^{ème} (service périscolaire, ALSH). Cette mesure n'aura donc aucun impact budgétaire.
- De créer un poste en CDD (12 mois) de responsable des finances (équivalence catégorie B rédacteur territorial) suite à la mutation de l'actuel cadre A (attaché principal). Cette mesure n'aura donc pas d'impact budgétaire. Le CDD a vocation à être renouvelé dans l'attente d'une intégration statutaire.
- De créer au sein de la direction vie sociale un poste d'assistant socio-éducatif principal (catégorie B) qui évoluera rapidement en conseiller socio-éducatif (catégorie A). Cette mesure a un impact budgétaire à 1/12e sur le BP 2017 puis totalement sur le BP 2018.

Il demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **DECIDE** à l'unanimité, la création et la suppression des grades exposés.

2° **FIXE** en conséquence le nouveau tableau des effectifs qui annule et remplace celui du 28 septembre 2017

INTITULE DES GRADES	OUVERTS	POURVUS	A POURVOIR
<u>DIRECTEUR DE CABINET</u>	1	1	0
<u>ATTACHE</u>	4	0	4
<u>ATTACHE PRINCIPAL</u>	3	3	0
<u>D.G.S. (2 à 10.000Hts)</u>	1	1	0
<u>REDACTEUR EN CDD</u>	1	0	1
<u>REDACTEUR</u>	4	0	4
<u>REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL</u>	2	1	1
<u>REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL</u>	3	2	1
<u>ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CL</u>	7	6	1
<u>ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CL</u>	15	9	6
<u>ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2EME TNC 28/35</u>	1	0	1
<u>ADJOINT ADMINISTRATIF</u>	10	3	7
<u>ADJOINT ADMINISTRATIF TNC 17,30/35</u>	1	0	1
<u>ADJOINT ADMINISTRATIF TNC 28/35</u>	1	1	0
<u>BIBLIOTHECAIRE</u>	1	1	0
<u>ASSISTANT DE CONSERVATION PPAL 1ER CL</u>	1	1	0
<u>ASSISTANT DE CONSERVATION PPAL 2CL</u>	1	0	1

<u>ASSISTANT DE CONSERVATION</u>	2	0	2
<u>ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL DE 2EME CL</u>	6	4	2
<u>ADJOINT DU PATRIMOINE</u>	5	0	5
<u>ADJOINT DU PATRIMOINE TNC 17,30/35</u>	1	0	1
<u>ADJOINT DU PATRIMINE TNC 20/35</u>	1	1	0
<u>ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1CL</u>	1	0	1
<u>ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2CL</u>	12	11	1
<u>ADJOINT D'ANIMATION PPAL 2EM CL 28/35ème</u>	1	1	0
<u>ADJOINT D'ANIMATION PPAL DE 2EME CL 31/35ème</u>	1	1	0
<u>ADJOINT D'ANIMATION PPAL DE 2^{EMe} CL 34/35ème</u>	1	1	0
<u>ADJOINT D'ANIMATION</u>	13	4	9
<u>ADJOINT D'ANIMATION TNC 17,30/35</u>	3	0	3
<u>ADJOINT D'ANIMATION TNC 20/35</u>	1	0	1
<u>ADJOINT D'ANIMATION TNC 28/35</u>	10	7	3
<u>ADJOINT D'ANIMATION TNC 30/35ème</u>	1	0	1
<u>ADJOINT D'ANIMATION TNC 31/35ème</u>	3	2	1
<u>ADJOINT D'ANIMATION TNC 32/35ème</u>	2	1	1
<u>ANIMATEUR TERRITORIAL</u>	3	1	2
<u>ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PPAL 1CL</u>	1	1	0
<u>ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PPAL 2CL</u>	1	0	1
<u>CONSEILLER TERRITORIAL SOCIOEDUCATIF</u>	1	0	1
<u>ASSISTANT SOCIO EDUCATIF PRINCIPAL</u>	2	1	1
<u>ASSISTANT SOCIO EDUCATIF</u>	1	0	1
<u>MONITEUR EDUCATEUR</u>	1	0	1
<u>PUERICULTRICE HORS CLASSE</u>	1	1	0
<u>PUERICULTRICE DE CLASSE SUPERIEURE</u>	1	0	1
<u>PUERICULTRICE DE CLASSE NORMALE</u>	2	0	2
<u>INFIRMIER EN SOINS GENERAUX DE CLASSE NORMALE TNC 32/35</u>	1	0	1
<u>INFIRMIER EN SOINS GENERAUX DE CLASSE NORMALE TNC 28/35</u>	1	1	0
<u>EDUCATEUR PRINCIPAL JEUNES ENFANTS</u>	1	1	0
<u>EDUCATEUR JEUNES ENFANTS</u>	1	0	1
<u>AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 1ERE CL</u>	1	1	0
<u>AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 1ERE CL TNC 28/35ème</u>	1	1	0
<u>AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE</u>	5	1	4
<u>AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PPL DE 2EME CL TNC 28/35</u>	2	0	2
<u>INGENIEUR PRINCIPAL</u>	2	1	1
<u>INGENIEUR</u>	2	0	2
<u>TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL</u>	3	2	1
<u>TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL</u>	2	1	1
<u>TECHNICIEN</u>	4	1	3
<u>ADJOINT TECHNIQUE PPAL DE 2EME CL</u>	33	22	11
<u>ADJOINT TECHNIQUE</u>	19	9	10
<u>ADJOINT TECHNIQUE PPAL DE 1ER CL</u>	20	17	3
<u>ADJOINT TECHNIQUE TNC 28/35EME</u>	5	0	5
<u>ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL TNC 33/35EME</u>	15	15	0
<u>ADJOINT TECHNIQUE TNC 33/35EME</u>	14	11	3
<u>ADJOINT TECHNIQUE TNC 17,30/35EME</u>	3	1	2
<u>AGENT DE MAITRISE</u>	4	1	3
<u>AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL</u>	5	4	1
<u>AIDE OPERATEUR DES APS</u>	1	0	1
<u>AIDE OPERATEUR DES APS 17,30/35</u>	1	0	1
<u>OPERATEUR DES APS</u>	1	0	1
<u>OPERATEUR DES APS QUALIFIE</u>	1	0	1
<u>EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 2EME CLASSE</u>	1	0	1
<u>EDUCATEUR DES APS</u>	1	0	1
<u>EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 1ERE CLASSE</u>	2	2	0
<u>ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE</u>	3	2	1
<u>ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE</u>	18	11	7
<u>BRIGADIER CHEF PRINCIPAL</u>	3	2	1

BRIGADIER	2	1	1
GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE	1	0	1
TOTAL	314	174	140

3°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
 Les jours, mois et an que dessus
 Et ont signé tous les Membres présents,
EXTRAIT CONFORME

Le Maire,


 Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 16 novembre 2017

PUBLIÉ le : 17 novembre 2017

N° identifiant unique : 066-216600288- 2017 116 - 20171017 AF20- DE

